



Fédération Nationale de l'Éducation, de la Culture
et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière
de Paris

Tel : 06 11 18 44 70 email : snfolc@udfo75.net

DECLARATION FO AU CTA DU 7 DECEMBRE 2021

Ce Comité Technique Académique se réunit alors que les mesures liberticides du gouvernement, appuyées sur la loi du 10 novembre prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022 - dont l'obligation du passe sanitaire - ont provoqué un soulèvement en Guadeloupe et en Martinique. Les syndicats de la FNEC-FP-FO de Paris avec leur fédération et leur Union Départementale soutiennent les salariés de Guadeloupe et de Martinique engagés avec leurs organisations dans la mobilisation générale depuis le 15 novembre 2021. Ils soutiennent la plateforme des 32 revendications réclamée par l'intersyndicale. De plus, ils condamnent l'envoi du GIGN et du Raid pour réprimer les manifestants.

La FNEC FP FO 75 condamne l'instrumentalisation de la crise sanitaire qui sert à amplifier sa politique contre les conquêtes salariales et les libertés démocratiques et, comme le Comité Confédéral National de FO, « exige l'abrogation de toutes ces mesures liberticides ».

Avec le Comité Confédéral National de la Confédération FO, la FNEC FP FO 75, « condamne la volonté du gouvernement de prolonger l'état d'urgence sanitaire de plusieurs mois « afin de maintenir la possibilité de recourir au passe sanitaire jusqu'à l'été 2022 » ».

La FNEC FP FO75, avec le Comité Confédéral National de FO, considère que « l'hôpital public est au bord du précipice et c'est là le résultat des politiques menées par les gouvernements depuis plus de 20 ans maintenant » et que « la suppression de 5 700 lits, en pleine épidémie, a accentué cet aspect. »

La FNEC FP FO75 soutient toutes les mobilisations en cours notamment celle de l'APHP et des cheminots du 1er décembre. La FNEC FP FO75, avec l'Union régionale FO d'Ile de France, se félicite du succès de la manifestation unitaire FO, CGT et FSU du samedi 4 décembre devant le ministère de la santé, pour la défense de l'hôpital public.

La FNEC FP FO75 avec sa fédération exige qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre des personnels de l'éducation nationale ayant l'obligation vaccinale et n'étant pas vaccinés. Elle demande la réintégration immédiate de tous les personnels suspendus, avec paiement intégral des traitements de façon rétroactive. A ce titre La FNEC FP FO75 vous demande combien de PSYEN sont concernés, et CE qu'a prévu le rectorat ;

La FNEC FP FO 75 avec sa fédération dénonce le manque de postes de médecins scolaires, de médecins de prévention et d'infirmiers. Elle exige une réévaluation immédiate de leur rémunération qui permettrait que tous les postes soient pourvus.

Concernant la formation professionnelle, les dispositifs gouvernementaux se multiplient constituant une attaque sans précédent sur les lycées professionnels publics de formation initiale délivrant des diplômes nationaux : en généralisant l'apprentissage et en mettant en place les « écoles de production » dans lesquelles les jeunes de 15 à 18 ans seront formés directement dans les entreprises (3 semaines en usine, 1 semaine dans leur centre de formation).

Un pas de plus est franchi, il ne s'agit plus seulement des injonctions des inspecteurs pour que les collègues acceptent des apprentis dans leur classe en formation initiale, il s'agit ici du travail des enfants, à partir de 15 ans soumis à un rythme et une cadence de salarié mais payés 23% du SMIC soit moins de 420 euros par mois.

Dans le même temps, des sections, des postes de PLP sont supprimés dans tous les LP et plus encore dans les lycées industriels (35 sections fermées et 100 postes de PLP supprimés en 3 ans ! et ces suppressions continuent !)

Les conditions de travail se dégradent. Nos collègues, professeurs de lycée professionnel, nous font remonter de quasiment tous les établissements des échos et des témoignages concordants : concentration des problèmes, publics difficiles, des classes où les élèves en très grande difficulté sont de plus en plus nombreux, alors que le nombre d'heures de cours disciplinaires a baissé et que les cours en demi groupes ont été pour beaucoup supprimés avec les nouvelles grilles horaires de la réforme de la voie professionnelle.

Les conditions de travail sont terriblement dégradées, les droits statutaires sont remis en cause. Les enseignants subissent une accumulation des tâches, des incidents récurrents, la réunionite, des pressions, une fatigue accumulée et l'épuisement.

A cela s'ajoute la perte de sens et de temps résultant de la dissolution des savoirs disciplinaires, avec le « chef d'œuvre », la « co-intervention », les secondes pro famille des métiers et la destruction délibérée des diplômes nationaux, du CAP aux BAC professionnel et général, seuls reconnus dans les grilles de salaire des conventions collectives. Que restera-t-il des diplômes professionnels avec l'évaluation par compétence qui prépare le terrain aux blocs de compétences, confettis de diplômes sans valeur sur le marché du travail ?

Que reste-t-il du baccalauréat comme premier diplôme universitaire, ouvrant droit à l'enseignement supérieur à tous les bacheliers et fondé sur un examen ponctuel et anonyme ? Avec Parcoursup et le contrôle continu, ce droit fondamental à l'accès aux études supérieures est remis en cause.

Que reste-t-il de l'Ecole de la République ?

Avec la transformation de la voie professionnelle (TVP), la réforme du bac et la mise en place à marche forcée des PLE, la loi Rilhac qui instaure un management dans les écoles primaires digne des entreprises privées et les mesures d'austérité :

- suppressions de postes de professeurs, d'infirmières, de CPE, d'AED, d'AS, de personnels administratifs, etc.,
- avec l'inclusion systématique sans moyens suffisants, avec comme seule politique l'emploi d'AESH sous-payés et en nombre très insuffisant. Il est urgent que le Ministre mette en place une réelle politique d'intégration des élèves relevant du handicap. La création des PIAL ne fait qu'aggraver la situation en mutualisant les personnels et en diminuant le nombre d'heures de présence d'un AESH pour chaque élève,
- les protocoles soi-disant « sanitaires » alors que dans les établissements les agents ne sont pas remplacés par la région, l'entretien des locaux ne peut être assuré et les conditions d'hygiène minimum ne peuvent être assurées ni pour les personnels ni pour les élèves,
- la loi Pénicaud de 2018, dite « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui organise la privatisation de l'Enseignement professionnel initial public et laïque par la généralisation de l'apprentissage confié aux branches sous l'égide de France compétences. De nouvelles menaces contre l'enseignement professionnel initial public sous statut scolaire sont apparues avec les 49 propositions de l'agenda social autonome pour la formation professionnelle, remises à Elisabeth Borne, ministre du travail le 20 juillet dernier, lesquelles reprennent notamment la recommandation du rapport IGAS IGF d'avril 2020 suggérant de réduire « les dépenses publiques consacrées à la formation des élèves en établissements scolaires publics...] »,

La Confédération Force Ouvrière a réaffirmé, début novembre, son opposition à la loi Pénicaud, et sa volonté de défendre les lycées professionnels et l'AFPA.

La confédération Force Ouvrière a refusé de signer l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la formation professionnelle, qui confortait la loi Pénicaud. Nous nous en félicitons.

Concernant le 1er degré, le changement de protocole en pleine dégradation de la situation sanitaire conduit à une désorganisation dans les écoles et, comme d'habitude, à ce que ce soient les personnels qui portent la responsabilité de la gestion catastrophique imposée par le Ministère.

En effet, le retour des élèves s'effectue au compte-goutte sur présentation d'un test négatif réalisé immédiatement après le dernier contact avec l'élève positif, sans prendre en compte le temps d'incubation du virus. Les négatifs d'un jour sont souvent les positifs du lendemain, pourtant revenus en classe. Par ailleurs, à ce propos, nous avons demandé lundi dernier que l'Académie rédige un courrier type à l'intention des parents pour que les retours se fassent à certains créneaux de la journée et non pas au compte-goutte. Qu'en est-il ? Les directeurs d'école doivent assurer le suivi de ces résultats, ce qui ne relève absolument pas de leurs prérogatives et missions et qui alourdit considérablement leur charge de travail. Comment sont censées faire les équipes pour ne pas brasser les élèves par niveaux. Soyons clair, avec le niveau 3, une classe de CM2 par exemple devrait être intégralement brassée avec l'autre classe de CM2 s'il n'y a que 2 classes de ce niveau dans cette école.

Nous rappelons que la continuité pédagogique ne s'appuie sur aucun texte réglementaire et qu'il est impossible de demander aux enseignants de gérer le distanciel et le présentiel. Nous profitons de ce CTA pour vous interroger à nouveau sur le positionnement de l'Académie.

Les enseignants de nombreuses classes vont se retrouver dans un chaos permanent, avec un morceau de classe en présentiel et un autre à la maison, l'un et l'autre changeant chaque jour, voire par demi-journée. Impossible dans ces conditions de pouvoir aborder de nouvelles notions, de pouvoir évaluer les élèves... Impossible de pouvoir véritablement enseigner !

Les directeurs sont en première ligne face au mécontentement légitime des parents qui doivent quitter leur emploi pour récupérer leur enfant en cours de journée, le faire tester, le remettre à l'école pour être appelé le lendemain ou le surlendemain suite à un nouveau cas positif...

Les problèmes de remplacement, qui se posent depuis la rentrée, ne vont que croître sur cette période, c'est pourquoi, nous vous demandons solennellement de procéder au recrutement massif et immédiat de personnels, à commencer par la liste complémentaire et son réabonnement, en lieu et place de contractuels.

Enfin un mot sur la loi Rilhac et l'expérimentation à Marseille.

Au-delà de l'aspect supérieur hiérarchique que l'ensemble des organisations syndicales rejette, l'expérimentation à Marseille, autant que la loi Rilhac, vise également à territorialiser encore plus l'Education Nationale. Le Président l'a très bien expliqué dans son discours à Marseille lorsqu'il dit : « les projets d'apprentissages, les rythmes scolaires, les récréations, la durée des cours, les façons d'enseigner » seront à « définir avec les élus, les associations... ».

La loi Rilhac c'est aussi le conseil d'école qui devient décisionnaire alors qu'il n'était que consultatif jusqu'à présent, mettant ainsi les enseignants sous tutelle. C'est d'ailleurs l'objectif poursuivi avec la mise en place des expérimentations sur les évaluations d'école. Avec l'appui de l'intersyndicale marseillaise SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT, SUD, SE-UNSA des Bouches-du-Rhône qui demande l'abandon de l'expérimentation de nombreux collègues se prononcent pour le retrait. La FNEC FP FO soutient tous les collègues, que leur école soit choisie ou non pour être expérimentale, pour obtenir l'abandon pur et simple de l'expérimentation.

Concernant les collèges et les lycées,

Les contre réformes du lycée, de Parcoursup et du bac sont délétères. Concernant Parcoursup, nous aimerions connaître le nombre de bacheliers de Paris qui n'ont pas eu par Parcoursup d'affectation dans le supérieur. De même nous aimerions avoir des explications sur ce qui se passe à Victor Hugo, où depuis une semaine des Inspecteurs généraux sont descendus dans l'établissement.

Enfin on découvre que des CPGE seront fermées à la rentrée 2022 sans que le CTA en soit informé. En prévenant les personnels, alors que le serveur au mouvement inter académique était ouvert, vous avez mis ces personnels en grande difficulté. A cela s'ajoute le fait qu'aucun personnel de ces deux établissements (Rodin et V. Hugo) ne comprend les raisons de ces 2 fermetures.

Concernant l'expérimentation d'une RH de proximité dans notre académie, notre fédération et nos syndicats considèrent que ce point de l'ordre du jour participe pour les personnels administratifs de l'académie de Paris à la mise en œuvre par vos soins, Monsieur le recteur, de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui n'a d'autre objectif que de supprimer des emplois sous statut et de les remplacer par des agents contractuels si ce n'est par des entreprises privées.

Pour notre fédération et nos syndicats FO, l'expérimentation de la gestion de RH de proximité en EPLE que vous proposez, Monsieur le recteur, est à mettre en rapport avec la décentralisation des collègues en établissement vers les collectivités territoriales qu'un amendement du gouvernement que vous représentez vient de remettre à l'ordre du jour.

Cette mesure que vous demandez aux représentants du personnel de voter ici est à relier également aux fusions de services en cours au rectorat, aux mutualisations inter-académiques que vous organisez au niveau des trois académies franciliennes et aussi avec les collectivités départementales concernant la prise en charge de la gestion des cantines comme ici à la ville de Paris, qu'advendra-t-il des postes supprimés et des collègues exerçant leur mission en collège ? L'ensemble de ces décisions au même titre que la réforme de la responsabilité pécuniaire concernant les personnels administratifs d'intendance en collège et lycée n'ont que deux objectifs principaux. :

- Liquider le statut des personnels administratifs dont vous avez la responsabilité et mettre en œuvre à l'échelle de votre académie le démantèlement du cadre national de l'éducation
- Supprimer des centaines de postes dans les établissements et services, recourir massivement à la contractualisation, précariser un peu plus les collègues tout en dégradant les conditions de travail de tous les personnels.

C'est pourquoi notre fédération et nos syndicats FO, non seulement, voteront contre le principe d'une gestion RH des EPLE par les gestionnaires adjoints de l'académie mais nous proposons un vœu.

En tout état de cause face à cette offensive sans précédent contre l'intégralité du statut des personnels administratifs de l'Éducation nationale notamment dans l'académie de Paris, nous prendrons nos responsabilités en informant des termes du présent CTA en regroupant les collègues dans le cadre de l'unité la plus large avec leurs organisations afin de faire échec à cette expérimentation académique qui participe du démantèlement de notre statut.

Concernant la carte des formations, la FNEC FP FO constate, une année de plus, la suppression des formations sous statut scolaire infra baccalauréat (CAP et Bac Professionnel), avec encore 48 places supprimées alors que dans le même temps 32 places sont créées en FCIL et mentions complémentaires (niveau 3 et 4). Le choix de la direction académique est donc de délivrer, à Paris, de moins en moins de diplômes professionnels qui seuls sont garants d'un salaire tel qu'inscrit dans les grilles des conventions collectives. A la place des diplômes

nationaux, l'académie met en place des formations non diplômantes d'une seule année à partir des besoins locaux à très court terme. On se souvient de la création Bac Pro véhicules « vélo électrique » pour répondre aux besoins de l'entreprise Decaux qui gérait les vélib'. Ce baccalauréat n'avait jamais vu le jour au vu du fiasco des vélos électriques à Paris, mais avait permis la suppression du baccalauréat professionnel « maintenance de véhicule ».

Alors que la section gestion administration du lycée Valadon a été fermée à la rentrée 2021, l'académie nous annonce aujourd'hui la fermeture de la section AGORA (ex GA) à Théophile Gautier à la rentrée prochaine et les plus grandes craintes pèsent sur le devenir du lycée Charles de Gaulle. Les personnels du lycée Th Gautier n'accepte pas cette fermeture de formation et de section alors que se multiplient les formations par apprentissage avec des personnels précaires ! Les collègues de gestion administrative de toute l'académie, titulaires et contractuels, sont très inquiets de leur avenir et l'administration ne répond en rien à leur demande.

La FNEC FP FO demande pour la 3^{ème} fois dans cette instance le plan précis de la direction du rectorat pour cette formation qui concerne 125 personnels de l'académie. C'est un plan social à peine déguisé.

Le seul élément connu est l'ouverture de formations non diplômantes en Gestion administration. La carte de formation académique se fait systématiquement au détriment de la formation initiale diplômante au profit des formations non diplômantes,

Nous n'acceptons pas la remise en cause des diplômes par le biais des livrets de compétences et par la destruction des formations diplômantes.

La FNEC FP FO75 constate que la plupart des formations créés dans l'académie de Paris sont des BTS (+ 60 places). Ces formations sont-elles pérennes ? sont-elles en apprentissage ? Nous alertons l'académie sur le devenir de ces formations à l'exemple du BTS « coiffure » créé à la demande de l'Oreal dont le référentiel a été écrit par l'Oréal. Pourtant, cette entreprise n'a jamais accepté de prendre des élèves en stage et a depuis créée sa propre école.

Les classes de BTS sont aujourd'hui à effectif réduit et la tâche principale des enseignants est maintenant de faire des VAE pour l'école L'Oreal sans lesquelles les élèves ne pourraient sortir diplômés. Les enseignants de l'école publique sont donc payés par l'état sur des fonds publics pour valider les formations privées. Le service public de l'Education nationale devient prestataire de service pour la formation privée dans les entreprises.

De même, les enseignants de langues en BTS vont désormais devoir faire passer une certification Cambridge imposée de façon obligatoire aux élèves des 2022 et proposer aux élèves de bac pro dans la foulée. Cette entreprise privée a donc passé des accords avec l'Education nationale et formerait les enseignants fonctionnaires à sa certification maison. FO ne l'accepte pas !

Au vu des attaques sans précédent sur la formation professionnelle initiale publique avec la généralisation de l'apprentissage dans notre académie, c'est la 3^{ème} fois que nous demandons des réponses, maintenant nous exigeons que vous nous donniez ces informations précises :

- Implantation des CFA et UFA publics
- Implantation des CFA privés dans les établissements publics
- Le nombre d'élèves par type de formation et de diplômes
- Le nombre de ruptures de contrat et le taux de réussite aux examens
- Projet d'implantation de nouvelles sections d'apprentissage dans les établissements et ou projet d'intégration d'apprentis dans les classes de formation initiale
- Budget de l'apprentissage public à Paris et budget de la formation professionnelle initiale publique à Paris

Vœu proposé par la FNEC FP FO75:

Les représentants des personnels élus aux CTA de l'académie de Paris, présents ce mardi 7 décembre au CTA, s'opposent à toute fusion de services académiques, à toute mutualisation inter académique, à toute expérimentation de gestion RH par les gestionnaires adjoints d'EPLÉ qui ne visent en réalité qu'à liquider le statut des personnels administratifs de l'Éducation Nationale. Ils réaffirment leur attachement au cadre national de l'Éducation et du statut de ces personnels en opposant leur rejet du nouvel amendement gouvernemental sur l'article 41 de la loi 3DS qui crée un pouvoir d'instruction de la collectivité sur les adjointes et adjoints gestionnaires.

Résultat du vote :

Pour : 4 (FO, CGT, SUD)

Abstention : 6 (FSU, UNSA, CFDT)

Contre : 0